



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

COURS & STAGES - ENTREPRISE DIRIGÉE PAR PIERRICK DAUGUET - BASES 3 - 2025/2026

PIERRICK DAUGUET - BASE 3 EI

-  N°SIRET/SIRENE : 933877458
-  06.18.19.24.82
-  base3.danse@gmail.com
-  125 rue Jules Leceste,
76600 Le Havre



Article 1 : Objet

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les conditions de participation aux cours réguliers et aux stages organisés par l'entreprise Base 3.

Article 2 : Inscriptions et Tarifs

Toute participation à un cours ou à un stage nécessite une inscription préalable et l'acceptation du présent règlement.

L'inscription est validée à réception de la fiche d'inscription signée, des pièces demandées (voir ci-dessous), et du paiement selon la formule choisie.

Trois formules de règlement sont proposées :

En 1 fois : paiement annuel à l'inscription.

En 3 ou 10 fois : remise de plusieurs chèques rédigés à la même date, encaissés selon un échéancier.

Aucune réduction ni remboursement ne sera accordé en cas d'absence ponctuelle ou d'arrêt en cours d'année (sauf cas de force majeure et sur décision de l'intervenant).

Les tarifs sont communiqués en début d'année ou lors de la publication des stages ponctuels.

Article 3 : Pièces à fournir à l'inscription

- Fiche d'inscription datée et signée (par l'élève majeur ou le représentant légal pour les mineurs).
- Questionnaire santé rempli et signé (Certificat médical de moins de 3 mois si contre-indication connue).
- Autorisation de droit à l'image
- Paiement selon les modalités choisies.

Article 4 : Participation et comportement

Les élèves s'engagent à adopter une attitude respectueuse envers l'intervenant, les autres participants et le matériel.

Il est demandé d'être ponctuel et d'avertir en cas d'absence.

Toute attitude inappropriée ou nuisible au bon déroulement du cours pourra entraîner un avertissement ou une exclusion sans remboursement.

L'accès aux cours peut être refusé en cas de non-respect de ce règlement ou en cas de défaut de paiement.

Article 5 : Organisation des cours et stages

Les cours réguliers sont dispensés de septembre à juin, hors vacances scolaires de l'académie de Rouen (Zone B).

Les stages ont lieu sur des créneaux ponctuels annoncés à l'avance.

Base 3 se réserve le droit de modifier ou d'annuler un cours/stage en cas de force majeure ou d'effectif insuffisant (un report ou un avoir sera alors proposé).

Article 6 : Droit à l'image

En s'inscrivant à un cours ou à un stage, les participants autorisent Base 3 à capter et diffuser des images (photos, vidéos) dans le cadre des activités, pour une utilisation sur ses supports de communication (site, réseaux sociaux, affiches).

Tout refus d'utilisation de l'image doit être notifié par écrit au moment de l'inscription.

Un document spécifique relatif au droit à l'image est remis à chaque élève à l'inscription.

Article 7 : Sécurité et santé

Chaque participant doit informer l'intervenant de tout problème de santé pouvant limiter sa pratique. Les consignes de sécurité et d'hygiène doivent être strictement respectées.

Base 3 décline toute responsabilité en cas d'incident survenant en dehors des horaires de cours/stage.

Article 8 : Utilisation des locaux et du matériel

Les élèves doivent maintenir les locaux propres et utiliser le matériel avec soin.

Il est obligatoire de porter des chaussures propres, adaptées à la pratique de la danse, et non utilisées en extérieur, afin de préserver les sols de danse et d'éviter tout risque de glissade ou de dégradation. En cas de dégradation volontaire ou négligente, une demande de remboursement pourra être formulée.

Le rangement collectif en fin de séance fait partie intégrante de l'activité.

Article 9 : Dispositions diverses

Toute situation non prévue par ce règlement sera appréciée par l'intervenant ou la direction de Base 3.

Le règlement intérieur peut être mis à jour en cours d'année ; les participants seront informés par écrit

Coupon à remettre signé

Je soussigné(e), (représentant(e) légal(e) de l'élève mineur ou apprenant(e) majeur(e)) :

Nom et prénom :

Nom de l'élève (le cas échéant) :

reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-dessus et m'engage à le respecter pour l'année scolaire 2025-2026.

Fait à, le

Signature de l'élève ou du représentant légal